

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2018-091/PR/MERN portant création et composition du Comité d'Organisation de la Conférence Internationale sur les énergies renouvelables.

n° 2018-091/PR/MERN

Ministère
MINISTÈRE DE L'ENERGIE, CHARGE DES
RESSOURCES NATURELLES

Date de publication
19 juin 2018

Numéro JO
n° 12 du 28/06/2018

Date du numéro
28 juin 2018

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VULa Constitution du 15 septembre 1992

VULa Loi Constitutionnelle n°134/AN/06/5ème L du 02 février 2006 portant révision de la Constitution

VULa Loi Constitutionnelle n°215/AN/08/5ème L du 19 janvier 2008 portant révision de la Constitution

VULa Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution

VULe Décret n°2016-109/PRE du 11 mai 2016 portant nomination du Premier Ministre

VULe Décret n°2016-110/PRE du 12 mai 2016 portant nomination des membres du Gouvernement

VULe Décret n°2016-148/PREdu 16 juin 2016 fixant les attributions des Ministères

SUR Proposition du Ministre de l'Energie, chargé des Ressources Naturelles.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

CréationEst créé le Comité d'Organisation de la Conférence Internationale sur les énergies renouvelables.

Article 2

Composition et AttributionLe Comité d'Organisation est chargé de la conception de la préparation et de l'exécution de la conférence sur les énergies renouvelables il est composé comme suit :1- Comité d'Organisation

- M. Mohamed Kileh Wais, président
- M.Kayad Moussa Ahmed, vice président en communication et financier

- M. Aboubaker Hassan Guessod, vice-président en communication et technique
 - Mme. Deka Moussa Ragueh, coordinatrice
 - M. Miyir Mohamed Abdillahi, comité logistique
 - M. Houmed-Gaba Omar Abdoukader, comité logistique
 - Mme. Souad Idriss Farah, comité communication
 - Mme. Saida Omar Abdillahi, comité technique
 - M. Gouled Mohamed Djama, comité technique
 - M. Abdoukarim Abdillahi Mohamed, comité financier et sponsoring
 - Mme Saada Ali Ilmi, comité financier et sponsoring.
- 2- Attributions et missions
- Chargé de l'organisation et de l'orientation générale des activités
 - Arrêter le programme général de la Conférence
 - Organiser les réunions de coordination administrative
 - Suivre la bonne réalisation et le suivi des activités du programme
 - Établir le bilan général de la réalisation de la Conférence
 - Coordonner les activités de la Conférence.

Article 3

Les ressources destinées à financer la conférence sont imputables au budget national, celui de l'Electricité De Djibouti (EDD) et de la Société Internationale des Hydrocarbures de Djibouti (SIHD). Les partenaires techniques et financiers du Ministère de l'Énergie chargé des Ressources Naturelles peuvent contribuer dans ces ressources sous forme de dons et sponsorings.

Article 4

Le présent Arrêté sera publié au Journal Officiel de la République de Djibouti.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH